



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la
Ville de Malartic

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
COMTÉ D'ABITIBI-EST
VILLE DE MALARTIC

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville
de Malartic du mardi, 28 novembre 2017, tenue au 901, rue Royale à
Malartic, à 19 h 03

M. le maire, Martin Ferron, préside la séance.

Sont aussi présents :

Mme Sylvie Daigle, conseillère, district 1
Mme Catherine Larivière, conseillère, district 2
M. Jude Boucher, conseiller, district 3
M. Tommy Auger-Cadieux, conseiller, district 4
M. Daniel Magnan, conseiller, district 5
M. Jean Turgeon, conseiller, district 6

Sont également présents :

M^e Gérald Laprise, directeur général
M^e Kathy Gauthier, greffière
M. Michel Brousseau, directeur du Service des travaux publics

OUVERTURE DE LA SÉANCE

M. le maire souhaite la bienvenue aux personnes présentes, demande
d'observer trente secondes de réflexion, constate le quorum (art. 321,
L.C.V.) et déclare la séance ouverte.

1.0. - GREFFE

1.1. - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ par Mme la conseillère Catherine Larivière

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'ADOPTER l'ordre du jour ci-dessous;

Adoptée.

ORDRE DU JOUR

1.0.- GREFFE

1.1.- Adoption de l'ordre du jour;

1.2.- Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 14 novembre 2017;

1.3.- Présentation du projet de *Règlement numéro 894 imposant les taux des
différentes taxes foncières sur les immeubles de la Ville de Malartic pour
l'année 2018;*

1.4.- Présentation du projet de *Règlement numéro 895 relatif à l'imposition des
taxes annuelles pour les services d'aqueduc, d'assainissement des eaux,
pour la collecte et le traitement des ordures pour l'année 2018;*

RÉSOLUTION
2017-11-383



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Malartic

- 1.5.- Présentation du projet de *Règlement numéro 896 imposant une taxe à l'environnement pour l'année 2018;*
- 1.6.- Présentation du projet de *Règlement numéro 897 imposant une taxe à tout commerce vendant l'eau de la Ville pour l'année 2018;*
- 1.7.- Présentation du projet de *Règlement numéro 898 imposant une taxe et une surtaxe pour l'enlèvement de la neige pour l'année 2018;*
- 1.8.- Présentation du projet de *Règlement numéro 899 imposant un taxe de secteur pour la construction du carrefour giratoire pour l'année 2018;*
- 1.9.- Présentation du projet de *Règlement numéro 900 concernant la tarification des biens, services et frais pour l'exercice financier 2018 de la Ville de Malartic;*
- 1.10.- Adoption du *Règlement numéro 866 concernant la régie interne des séances du conseil;*
- 1.11.- Adoption du *Règlement numéro 893 prévoyant la publication des avis publics sur Internet;*
- 1.12.- Adoption du *Règlement numéro 849 concernant l'adhésion de la Ville de Malartic au régime de retraite constitué par la Loi sur le régime de retraite des élus municipaux (L.R.Q., c. R-9.3);*
- 1.13.- Calendrier 2018 des séances du conseil de ville;
- 2.0.- **MAIRIE**
- 3.0.- **DIRECTION GÉNÉRALE**
- 3.1.- Horaire des services municipaux durant la période des fêtes 2017;
- 3.2.- Adoption du budget révisé 2017 de l'Office municipal d'habitation de Malartic;
- 4.0.- **TRÉSORERIE**
- 4.1.- Adjudication d'une émission d'obligations à la suite d'une demande de soumissions publiques pour un refinancement de 7 516 854 \$;
- 4.2.- Résolution de concordance pour l'émission des obligations : 7 516 854 \$;
- 4.3.- Résolution de courte échéance pour les règlements d'emprunt : 7 516 854 \$;
- 4.4.- Dépôt du rapport financier trimestriel et des réaménagements budgétaires pour la période du 1^{er} juillet au 30 septembre 2017;
- 4.5.- Autorisation de paiement à Norinfra inc. d'une portion de la partie C et de l'avenant numéro 3 pour la surveillance des travaux pour la réfection de la voirie 2017 – 29 732,54 \$;
- 4.6.- Autorisation de paiement no. 3 à la société CML Entrepreneur Général Inc. – Réfection de la voirie 2017 : 718 773,06 \$;
- 4.7.- Transfert budgétaire de 15 493 \$ - Achat de mobilier pour le Centre Michel-Brière (CMB);



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la
Ville de Malartic

4.8.- Transfert budgétaire de 30 000 \$ - Location de main-d'œuvre SOS Mécanique BL;

5.0. - **URBANISME**

6.0.- **RESSOURCES HUMAINES, DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET COMMUNICATIONS**

6.1.- Nomination d'une opératrice de machinerie / journalière (classe 6);

7.0.- **LOISIRS ET CULTURE – ARTS ET SPECTACLES**

7.1.- Présentation et acquisition d'une œuvre d'art pour l'année 2017;

7.2.- Demande de reconnaissance des organismes – Transport adapté La calèche d'or;

7.3.- Demande de reconnaissance des organismes – Transport collectif Malartic;

8.0.- **TRAVAUX PUBLICS – SERVICES TECHNIQUES**

8.1.- Appel d'offres 2017-11 – Déneigement des stationnements 2017-2018 / 2018-2019;

8.2.- Appel d'offres 2017-12 – Entretien du dépôt des neiges usées 2017-2018 / 2018-2019;

8.3.- Appel d'offres 2017-10 – Déneigement 2017-2018 / 2018-2019;

8.4.- Appel d'offres 2017-01 – Acquisition d'une rétrocaveuse et emprunt au fonds de roulement;

8.5.- *Politique relative à l'attribution des contrats du camionnage en vrac* ;
Adoption de la liste d'éligibilité 2017-2018;

9.0.- **PROTECTION CONTRE LES INCENDIES ET SÉCURITÉ PUBLIQUE**

10.0.- **COMITÉS/COMMISSIONS**

10.1.- Nomination d'un représentant : Office municipal d'habitation de Malartic;

10.2.- Nomination du co-président du Comité municipal mixte-industriel (CMMI);

11.0.- **DEMANDES D'AIDE FINANCIÈRE**

11.1.- Fondation Brousseau-Dargis Inc.;

11.2.- Plan de déplacements actifs pour la Ville de Malartic – ÉcoMalartic;

12.0.- **AFFAIRES NOUVELLES**

13.0.- **CORRESPONDANCE**

13.1.- Prévisions budgétaires 2018 de Transport adapté La calèche d'or;

13.2.- Prévisions budgétaires 2018 de Transport collectif Malartic;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la
Ville de Malartic

13.3.- Programme de subvention au transport adapté – Deuxième versement pour 2017 – Ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'électrification des transports (MTMDET);

13.4.- Remerciements au Service de la sécurité incendie – Ministère de la Sécurité publique;

14.0.- **PÉRIODE DE QUESTIONS**

15.0.- **LEVÉE DE LA SÉANCE**

1.0.- **GREFFE**

RÉSOLUTION
2017-11-384

1.2.- **Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 14 novembre 2017**

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Daniel Magnan

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'ADOPTER le procès-verbal de la séance ordinaire du 14 novembre 2017, tel que rédigé;

Adoptée.

1.3.- **Présentation du projet de Règlement numéro 894 imposant les taux des différentes taxes foncières sur les immeubles de la Ville de Malartic pour l'année 2018**

La présentation du projet de *Règlement numéro 894 imposant les taux des différentes taxes foncières sur les immeubles de la Ville de Malartic pour l'année 2018* est faite par monsieur le maire, Martin Ferron et avis est donné qu'il sera présenté pour adoption à une séance ultérieure de ce conseil.

1.4.- **Présentation du projet de Règlement numéro 895 relatif à l'imposition des taxes annuelles pour les services d'aqueduc, d'assainissement des eaux, pour la collecte et le traitement des ordures pour l'année 2018**

La présentation du projet de *Règlement numéro 895 relatif à l'imposition des taxes annuelles pour les services d'aqueduc, d'assainissement des eaux, pour la collecte et le traitement des ordures pour l'année 2018* est faite par monsieur le maire, Martin Ferron et avis est donné qu'il sera présenté pour adoption à une séance ultérieure de ce conseil.

1.5.- **Présentation du projet de Règlement numéro 896 imposant une taxe à l'environnement pour l'année 2018**

La présentation du projet de *Règlement numéro 896 imposant une taxe à l'environnement pour l'année 2018* est faite par monsieur le maire, Martin Ferron et avis est donné qu'il sera présenté pour adoption à une séance ultérieure de ce conseil.

1.6.- **Présentation du projet de Règlement numéro 897 imposant une taxe à tout commerce vendant de l'eau de la Ville pour l'année 2018**

La présentation du projet de *Règlement numéro 897 imposant une taxe à tout commerce vendant de l'eau de la Ville pour l'année 2018* est faite



No de résolution
ou annotation

**Procès-verbal du Conseil de la
Ville de Malartic**

par monsieur le maire, Martin Ferron et avis est donné qu'il sera présenté pour adoption à une séance ultérieure de ce conseil.

1.7.- Présentation du projet de Règlement numéro 898 imposant une taxe et une surtaxe pour l'enlèvement de la neige pour l'année 2018

La présentation du projet de *Règlement numéro 898 imposant une taxe et une surtaxe pour l'enlèvement de la neige pour l'année 2018* est faite par monsieur le maire, Martin Ferron et avis est donné qu'il sera présenté pour adoption à une séance ultérieure de ce conseil.

1.8.- Présentation du projet de Règlement numéro 899 imposant une taxe de secteur pour la construction du carrefour giratoire pour l'année 2018

La présentation du projet de *Règlement numéro 899 imposant une taxe de secteur pour la construction du carrefour giratoire pour l'année 2018* est faite par monsieur le maire, Martin Ferron et avis est donné qu'il sera présenté pour adoption à une séance ultérieure de ce conseil.

1.9.- Présentation du projet de Règlement numéro 900 concernant la tarification des biens, services et frais pour l'exercice financier 2018 de la Ville de Malartic

La présentation du projet de *Règlement numéro 900 concernant la tarification des biens, services et frais pour l'exercice financier 2018 de la Ville de Malartic* est faite par monsieur le maire, Martin Ferron et avis est donné qu'il sera présenté pour adoption à une séance ultérieure de ce conseil.

**RÉSOLUTION
2017-11-385**

1.10.- Adoption du Règlement numéro 866 concernant la régie interne des séances du conseil

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Jude Boucher

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'ADOPTER le *Règlement numéro 866 concernant la régie interne des séances du conseil*, tel que déjà présenté;

QUE ce règlement soit inséré au livre des règlements de la Ville de Malartic;

Adoptée.

**RÉSOLUTION
2017-11-386**

1.11.- Adoption du Règlement numéro 893 prévoyant la publication des avis publics sur Internet

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Jean Turgeon

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'ADOPTER le *Règlement numéro 893 prévoyant la publication des avis publics sur Internet*, tel que déjà présenté;

QUE ce règlement soit inséré au livre des règlements de la Ville de Malartic;

Adoptée.



Procès-verbal du Conseil de la
Ville de Malartic

RÉSOLUTION
2017-11-387

- 1.12.- Adoption du Règlement numéro 849 concernant l'adhésion de la Ville de Malartic au régime de retraite constitué par la Loi sur le régime de retraite des élus municipaux (L.R.Q., c. R-9.3)

IL EST PROPOSÉ par Mme la conseillère Sylvie Daigle

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'ADOPTER le Règlement numéro 849 concernant l'adhésion de la Ville de Malartic au régime de retraite constitué par la Loi sur le régime de retraite des élus municipaux (L.R.Q., c. R-9.3);

QUE ce règlement soit inséré au livre des règlements de la Ville de Malartic;

Adoptée.

RÉSOLUTION
2017-11-388

- 1.13.- Calendrier 2018 des séances du conseil de ville

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Daniel Magnan

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'ADOPTER le calendrier des séances ordinaires pour l'année 2018, tel que déposé;

Adoptée.

- 2.0.- MAIRIE

- 3.0.- DIRECTION GÉNÉRALE

RÉSOLUTION
2017-11-389

- 3.1.- Horaire des services municipaux durant la période des fêtes 2017

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Jean Turgeon

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'ANNONCER la fermeture de l'hôtel de ville du 25 décembre 2017 au 2 janvier 2018 inclusivement;

QUE les employés concernés, s'ils le désirent, peuvent travailler les 27, 28 et 29 décembre 2017, le tout conformément aux conventions collectives applicables;

DE DÉCRÉTER la fermeture des bureaux municipaux des différents services comme suit :

- Administration, greffe, trésorerie, urbanisme et environnement : du 25 décembre 2017 au 2 janvier 2018 inclusivement;
- Bibliothèque municipale : du 23 décembre 2017 au 2 janvier 2018 inclusivement;
- Loisirs et de la culture : du 25 décembre 2017 au 2 janvier 2018 inclusivement;

Adoptée.



RESOLUTION
2017-11-390

**Procès-verbal du Conseil de la
Ville de Malartic**

3.2.- Adoption du budget révisé 2017 de l'Office municipal d'habitation de Malartic

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Jean Turgeon

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'ADOPTER le budget révisé pour l'année 2017 de l'Office municipal d'habitation de Malartic ;

Adoptée.

4.0.- TRÉSORERIE

4.1.- Adjudication d'une émission d'obligations à la suite d'une demande de soumissions publiques pour un refinancement de 7 516 854 \$

Point reporté à la séance du 9 janvier 2018.

4.2.- Résolution de concordance pour l'émission des obligations : 7 516 854 \$

Point reporté à la séance du 9 janvier 2018.

4.3.- Résolution de courte échéance pour les règlements d'emprunt : 7 516 854 \$

Point reporté à la séance du 9 janvier 2018.

4.4.- Dépôt du rapport financier trimestriel et des réaménagements budgétaires pour la période du 1^{er} juillet au 30 septembre 2017

Dépôt du document à titre d'information.

RESOLUTION
2017-11-391

4.5.- Autorisation de paiement à Norinfra inc. d'une portion de la partie C et de l'avenant numéro 3 pour la surveillance des travaux pour la réfection de la voirie 2017 – 29 732,54 \$

CONSIDÉRANT la demande de paiement d'une portion de la partie C et de l'avenant numéro 3 de la société Norinfra inc. pour la surveillance des travaux pour la réfection de la voirie 2017;

CONSIDÉRANT QUE messieurs Guy Faucher, ingénieur et gestionnaire de projet et M. Michel Brousseau, directeur du Service des travaux publics, en recommandent le paiement;

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Daniel Magnan

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'AUTORISER le paiement d'une portion de la partie C et de l'avenant numéro 3 à la société Norinfra inc. pour la surveillance des travaux pour la réfection de la voirie 2017 pour un montant de 29 732,54 \$ (taxes incluses);

Adoptée.



Procès-verbal du Conseil de la
Ville de Malartic

4.6.- Autorisation de paiement no. 3 à la société CML Entrepreneur
Général Inc. – Réfection de la voirie 2017 : 718 773,06 \$

CONSIDÉRANT la demande de paiement no. 3 de la société CML Entrepreneur Général Inc. pour la réfection de la voirie 2017;

CONSIDÉRANT QUE messieurs Vincent Godbout, ingénieur de Norinfra inc. et chargé de projet, Guy Faucher, ingénieur et gestionnaire de projet et Michel Brousseau, directeur du Service des travaux publics, en recommandent le paiement;

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Jude Boucher

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'AUTORISER le paiement no. 3 à la société CML Entrepreneur Général Inc. pour la réfection de la voirie 2017 pour un montant de 718 773,06 \$ (taxes incluses), et ce, conditionnellement à la réception des quittances des sous-traitants impliqués dans ce projet;

Adoptée.

RESOLUTION
2017-11-393

4.7.- Transfert budgétaire de 15 493 \$ - Achat de mobilier pour le Centre
Michel-Brière (CMB)

IL EST PROPOSÉ par Mme la conseillère Catherine Larivière

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'ADOPTER le transfert budgétaire proposé par le directeur du Service des loisirs et de la culture, M. Samuel Tessier, au 28 novembre 2017, tel que présenté;

D'AUTORISER le trésorier à faire le réaménagement budgétaire demandé à même le budget de fonctionnement de la Ville;

Adoptée.

RESOLUTION
2017-11-394

4.8.- Transfert budgétaire de 30 000 \$ - Location de main-d'œuvre SOS
Mécanique BL

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Daniel Magnan

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'ADOPTER le transfert budgétaire proposé par le directeur du Service des travaux publics, M. Michel Brousseau, au 22 novembre 2017, tel que présenté;

D'AUTORISER le trésorier à faire le réaménagement budgétaire demandé à même le budget de fonctionnement de la Ville;

Adoptée.

5.0.- URBANISME

6.0.- RESSOURCES HUMAINES, DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE
ET COMMUNICATIONS

Procès-verbal du Conseil de la
Ville de Malartic

6.1.- Nomination d'une opératrice de machinerie / journalière (classe 6)

CONSIDÉRANT QUE le poste combiné d'opératrice de machinerie / journalière (classe 6) est à combler à la Ville de Malartic;

CONSIDÉRANT QUE madame Dominique Cloutier est intéressée par ce poste et qu'elle est à l'emploi de la Ville de Malartic depuis le 8 juillet 2013;

IL EST PROPOSÉ par Mme la conseillère Sylvie Daigle

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

DE NOMMER madame Dominique Cloutier pour agir à titre d'opératrice de machinerie / journalière (classe 6) à la Ville de Malartic, conditionnellement à l'obtention par elle d'un permis de conduire de classe " 3 ", laquelle nomination sera effective à compter du 1^{er} janvier 2018;

DE FIXER son traitement annuel jusqu'au 31 décembre 2017 comme journalière (classe 6) à l'échelon actuel (échelon " 3 ");

DE FIXER son traitement annuel comme opératrice de machinerie à l'échelon " 1 " à compter du 1^{er} janvier 2018 ou dès l'obtention par elle du permis de conduire classe " 3 ";

DE NOMMER madame Dominique Cloutier pour la période du 1^{er} mai au 14 octobre de chaque année, comme journalière (classe 6) avec le versement d'une prime de chef d'équipe - espaces verts, le tout selon l'entente négociée avec elle, son syndicat et les dispositions prévues à la convention collective applicable;

D'AUTORISER M^e Gérald Laprise, directeur général, à signer le contrat de travail type avec madame Dominique Cloutier;

Adoptée.

7.0.- LOISIRS ET CULTURE – ARTS ET SPECTACLES

7.1.- Présentation et acquisition d'une œuvre d'art pour l'année 2017

CONSIDÉRANT le dépôt du compte-rendu du comité de sélection du 17 novembre 2017;

CONSIDÉRANT QUE le compte-rendu fait mention de l'œuvre d'art sélectionnée selon les critères de la *Politique d'acquisition d'œuvres d'art de la Ville*;

IL EST PROPOSÉ par Mme la conseillère Sylvie Daigle

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'AUTORISER le directeur général et le directeur du Service des loisirs et de la culture, à signer, pour et au nom de la Ville de Malartic, le contrat d'acquisition pour l'œuvre d'art suivante :

- Œuvre d'art intitulée « INTERSIDÉRAL » de l'artiste Diane Roy;

Adoptée.



Procès-verbal du Conseil de la
Ville de Malartic

7.2.- **Demande de reconnaissance des organismes – Transport adapté La calèche d’or**

CONSIDÉRANT QU’une *Politique de reconnaissance des organismes de Malartic* est présentement en vigueur à la Ville de Malartic;

CONSIDÉRANT QUE le directeur du Service des loisirs et de la culture recommande l’organisme Transport adapté La calèche d’or afin d’être reconnu par la Ville de Malartic;

CONSIDÉRANT QUE ledit organisme rencontre les critères établis dans la *Politique de reconnaissance des organismes de Malartic*;

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Jean Turgeon

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

DE RECONNAÎTRE l’organisme Transport adapté La calèche d’or par la Ville de Malartic;

Adoptée.

RÉSOLUTION
2017-11-398

7.3.- **Demande de reconnaissance des organismes – Transport collectif Malartic**

CONSIDÉRANT QU’une *Politique de reconnaissance des organismes de Malartic* est présentement en vigueur à la Ville de Malartic;

CONSIDÉRANT QUE le directeur du Service des loisirs et de la culture recommande l’organisme Transport collectif Malartic afin d’être reconnu par la Ville de Malartic;

CONSIDÉRANT QUE ledit organisme rencontre les critères établis dans la *Politique de reconnaissance des organismes de Malartic*;

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Jean Turgeon

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

DE RECONNAÎTRE l’organisme Transport collectif Malartic par la Ville de Malartic;

Adoptée.

RÉSOLUTION
2017-11-399

8.0.- **TRAVAUX PUBLICS – SERVICES TECHNIQUES**

Appel d’offres 2017-11 – Déneigement des stationnements 2017-2018 / 2018-2019

CONSIDÉRANT QUE suite à un appel d’offres 2017-11 – Déneigement des stationnements 2017-2018 / 2018-2019, les soumissions ci-après ont été reçues et ouvertes le 8 novembre 2017 :

Soumissionnaires	Prix offerts	1 an supplémentaire (option)	TPS (5 %)	TVQ (9,975 %)	TOTAL
9222-0201 Québec Inc. / Location Dumco	85 447,68 \$	43 578,32 \$	6 451,30 \$	12 870,34 \$	148 347,64 \$



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la
Ville de Malartic

9192-3615 Québec Inc.	46 500,00 \$	24 645,00 \$	3 557,25 \$	7 096, 71 \$	81 798,96 \$
--------------------------	--------------	--------------	-------------	--------------	--------------

CONSIDÉRANT QU'après analyse des soumissions, le directeur du Service des travaux publics et la greffière recommandent de retenir la plus basse soumission conforme, soit celle de la société 9192-3615 Québec Inc. au prix de 81 798,96 \$, taxes incluses;

IL EST PROPOSÉ par Mme la conseillère Catherine Larivière

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE l'ouverture des soumissions pour l'appel d'offres 2017-11 – Dénéigement des stationnements 2017-2018 / 2018-2019, soit et est ratifiée à toute fin que de droit;

DE RETENIR la soumission de la société 9192-3615 Québec Inc. au prix de 81 798,96 \$, taxes incluses;

QUE le maire ou le maire suppléant et la greffière, soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville de Malartic, le contrat à intervenir entre les parties, s'il y a lieu;

Adoptée.

RÉSOLUTION
2017-11-400

8.2.- **Appel d'offres 2017-12 – Entretien du dépôt des neiges usées 2017-2018 / 2018-2019**

CONSIDÉRANT QUE suite à un appel d'offres 2017-12 – Entretien du dépôt des neiges usées 2017-2018 / 2018-2019, la soumission ci-après a été reçue et ouverte le 8 novembre 2017 :

Soumission-naire	Prix offert	1 an supplémentaire (option)	TPS (5 %)	TVQ (9,975 %)	TOTAL
9097-3868 Québec Inc. / Transport CJFS	50 000,00 \$	27 000,00 \$	3 850,00 \$	7 680,75 \$	88 530,75 \$

CONSIDÉRANT QU'après analyse de la soumission, le directeur du Service des travaux publics et la greffière recommandent de retenir la soumission conforme, soit celle de la société 9097-3868 Québec Inc. / Transport CJFS au prix de 88 530,75 \$, taxes incluses;

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Tommy Auger-Cadieux

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE l'ouverture des soumissions pour l'appel d'offres 2017-12 – Entretien du dépôt des neiges usées 2017-2018 / 2018-2019, soit et est ratifiée à toute fin que de droit;

DE RETENIR la soumission de la société 9097-3868 Québec Inc. / Transport CJFS au prix de 88 530,75 \$, taxes incluses;

QUE le maire ou le maire suppléant et la greffière, soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville de Malartic, le contrat à intervenir entre les parties, s'il y a lieu;

Adoptée.



Procès-verbal du Conseil de la
Ville de Malartic

RÉSOLUTION
No de résolution
2017-11-401

8.3.- **Appel d'offres 2017-10 – Déneigement 2017-2018 / 2018-2019**

CONSIDÉRANT QUE suite à un appel d'offres 2017-10 – Déneigement 2017-2018 / 2018-2019, la soumission ci-après a été reçue et ouverte le 9 novembre 2017 :

SOUMISSIONNAIRES		
Les Entreprises Fernand Boisvert Inc.	RUES ANNEXE C	
	Prix offert	182 200,00 \$
	1 an supplémentaire	96 655,00 \$
	AVENUE CHAMPLAIN	
	Prix offert	95 000,00 \$
	1 an supplémentaire	49 875,00 \$
	TPS (5 %)	21 136,50 \$
	TVQ (9,975 %)	42 167,32 \$
TOTAL	486 033,82 \$	

CONSIDÉRANT QU'après analyse de la soumission, le directeur du Service des travaux publics et la greffière recommandent de retenir la soumission conforme, soit celle de la société Les Entreprises Fernand Boisvert Inc. au prix de 486 033,82 \$, taxes incluses;

IL EST PROPOSÉ par Mme la conseillère Catherine Larivière

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE l'ouverture des soumissions pour l'appel d'offres 2017-10 – Déneigement 2017-2018 / 2018-2019, soit et est ratifiée à toute fin que de droit;

DE RETENIR la soumission de la société Les Entreprises Fernand Boisvert Inc. au prix de 486 033,82 \$, taxes incluses;

QUE le maire ou le maire suppléant et la greffière, soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville de Malartic, le contrat à intervenir entre les parties, s'il y a lieu;

Adoptée.

RÉSOLUTION
2017-11-402

8.4.- **Appel d'offres 2017-01 – Acquisition d'une rétrocaveuse et emprunt au fonds de roulement**

CONSIDÉRANT QUE suite à l'appel d'offres 2017-01 – Acquisition d'une rétrocaveuse, les soumissions ci-après ont été reçues et ouvertes le 9 novembre 2017 :

Soumissionnaires	Prix offerts	TPS (5 %)	TVQ (9,975 %)	TOTAL
ABI-QUIP INC. Case 580 SN	134 529,68 \$	6 726,48 \$	13 419,34 \$	154 675,50 \$
TOROMONT Cat 2017 (neuve)	136 485,00 \$	6 824,25 \$	13 614,38 \$	156 923,63 \$



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Malartic

NORTRAX John Deere 2015 (neuve)	133 613,00 \$	6 680,65 \$	13 327,89 \$	153 621,54 \$
NORTRAX John Deere 2015 (usagée 426 hrs)	91 999,99 \$	4 599,95 \$	9 176,90 \$	105 775,85 \$

CONSIDÉRANT QU'après analyse des soumissions, le directeur du Service des travaux publics recommande de retenir la plus basse soumission conforme, soit celle de la société Nortrax;

CONSIDÉRANT QUE la société Nortrax accepte de vendre la rétrocaveuse John Deere (2015) usagée pour un montant de 90 000 \$ plus les taxes applicables;

CONSIDÉRANT QUE cet achat représente une dépense nette au montant de 94 488,75 \$, incluant les taxes applicables;

CONSIDÉRANT QU'en vertu du paragraphe 2 de l'article 569 de la *Loi des cités et villes* (L.R.Q., c. C-19) le conseil peut, par résolution, emprunter à même le fonds de roulement les deniers dont il peut avoir besoin pour des dépenses d'immobilisations;

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Jude Boucher

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE l'ouverture des soumissions pour l'appel d'offres 2017-01 – Acquisition d'une rétrocaveuse, soit et est ratifiée à toute fin que de droit;

DE RETENIR la soumission de la société Nortrax au prix modifié de 90 000,00 \$ plus les taxes applicables;

D'EMPRUNTER à même le fonds de roulement une somme de 94 488,75 \$ afin de pourvoir au paiement de la dépense reliée à l'acquisition d'une rétrocaveuse et de rembourser ladite somme selon l'échéancier suivant :

- 2018 : 18 897,75 \$;
- 2019 : 18 897,75 \$;
- 2020 : 18 897,75 \$;
- 2021 : 18 897,75 \$;
- 2022 : 18 897,75 \$;

QUE le maire ou le maire suppléant et la greffière, soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville de Malartic, le contrat à intervenir entre les parties, s'il y a lieu;

Adoptée.

**RÉSOLUTION
2017-11-403**

**8.5.- Politique relative à l'attribution des contrats du camionnage en vrac :
Adoption de la liste d'éligibilité 2017-2018**

CONSIDÉRANT QU'une *Politique relative à l'attribution des contrats du camionnage en vrac* a été adoptée le 12 août 2014;

CONSIDÉRANT QUE l'article 2.1 de cette politique stipule que la Ville doit confirmer au Sous-Poste de Camionnage en Vrac Abitibi-Est Zone 6 inc. les entrepreneurs locaux qualifiés pour la période du 1^{er} novembre au 31 octobre de chaque année;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la
Ville de Malartic

CONSIDÉRANT QUE la liste d'éligibilité 2017-2018 a été validée par le directeur du Service des travaux publics;

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Jude Boucher

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'ADOPTER la liste d'éligibilité 2017-2018, telle qu'annexée à la présente résolution;

Adoptée.

9.0.- PROTECTION CONTRE LES INCENDIES ET SÉCURITÉ CIVILE

10.0.- COMITÉS/COMMISSIONS

10.1.- Nomination d'un représentant : Office municipal d'habitation de Malartic

CONSIDÉRANT QU'un poste d'administrateur demeure vacant sur le Conseil d'administration de l'Office municipal d'habitation de Malartic depuis le 4 septembre 2017;

CONSIDÉRANT QUE monsieur François Marquis a démontré un intérêt à siéger sur le Conseil d'administration de l'Office municipal d'habitation de Malartic;

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Jean Turgeon

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

DE NOMMER monsieur François Marquis à titre de représentant de la population sur le Conseil d'administration de l'Office municipal d'habitation de Malartic;

Adoptée.

10.2.- Nomination du co-président du Comité municipal mixte-industriel (CMMI)

CONSIDÉRANT QU'il est nécessaire d'avoir un co-président sur le Comité municipal mixte-industriel (CMMI);

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Jude Boucher

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

DE NOMMER M^e Gérald Laprise, directeur général de la Ville de Malartic, pour siéger à titre de co-président au Comité municipal mixte-industriel (CMMI);

Adoptée.

11.0.- DEMANDES D'AIDE FINANCIÈRE

11.1.- Fondation Brousseau-Dargis Inc.

Correspondance déposée au conseil et référée au *Comité d'évaluation du Programme d'aide financière et de soutien aux organismes* selon la

RÉSOLUTION
2017-11-404

RÉSOLUTION
2017-11-405



RÉSOLUTION
2017-11-406

Procès-verbal du Conseil de la
Ville de Malartic

Politique de reconnaissance des organismes de Malartic.

11.2.- **Plan de déplacements actifs pour la Ville de Malartic – ÉcoMalartic**

CONSIDÉRANT les importantes transformations climatiques en cours dans de nombreuses régions au Canada;

CONSIDÉRANT QUE la Fédération canadienne des municipalités a mis en place le programme *Municipalité pour l'innovation climatique* financé par le gouvernement du Canada, lequel s'adresse à toutes les municipalités et leurs partenaires;

CONSIDÉRANT QUE ce programme vise à aider les municipalités à s'adapter aux répercussions des changements climatiques et à réduire leurs émissions de gaz à effet de serre (GES);

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Malartic souhaite, avec l'aide de ses partenaires, élaborer un plan de déplacements actifs comprenant différentes phases d'intervention afin de favoriser le transport à pied ou à vélo;

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Tommy Auger-Cadieux

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE la Ville de Malartic en partenariat avec ÉcoMalartic élabore un plan de déplacements actifs pour son territoire avec des tâches précises, les responsables, le calendrier de leur réalisation, une estimation de leur coût et une stratégie de mise en œuvre et de suivi;

QUE la Ville de Malartic s'engage à financer 10 % de cette initiative que ce soit par des contributions en nature ou en argent;

Adoptée.

12.0.- **AFFAIRES NOUVELLES**

13.0. **CORRESPONDANCE**

13.1.- **Prévisions budgétaires 2018 de Transport adapté La calèche d'or**

Correspondance a été déposée au conseil.

13.2.- **Prévisions budgétaires 2018 de Transport collectif Malartic**

Correspondance a été déposée au conseil.

13.3.- **Programme de subvention au transport adapté – Deuxième versement pour 2017 – Ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'électrification des transports (MTMDET)**

Dépôt du document à titre d'information.

13.4.- **Remerciements au Service de la sécurité incendie – Ministère de la Sécurité publique**

Dépôt du document à titre d'information.



No de résolution
ou annotation

RÉSOLUTION
2017-11-407

Procès-verbal du Conseil de la
Ville de Malartic

14.0 PÉRIODE DE QUESTIONS

Les questions posées ont toutes été répondues.

15.0.- LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé à 20 h 10

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Jude Boucher

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

DE CLORE la présente séance.

Adoptée.

MARTIN FERRON
MAIRE

M^c KATHY GAUTHIER
GREFFIERE